

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX  
SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 001-210100459-20221216-2022004-DE

Délibération N° 20220044

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt deux et le Vendredi 16 décembre à 21h04, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

**Présents** : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, P PELLOUX-PRAYER, M. DULONG

**Excusé** : M. GUETTY, M. CALATAYUD (pouvoir C. DULONG)

**Absent** : M. THEVENARD,

**Secrétaire de séance** : M. PELLOUX-PRAYER

**Objet** : DM n°4

**Virement de crédit pour paiement des attributions de compensation CCDOMBES**

Pour mise en paiement du dernier mandat 2022 concernant l'attribution de compensation en faveur de la CC DOMBES, le maire demande le virement de crédit de 17€ du compte 022 « Dépenses imprévues » vers le compte 739211 « attributions de compensation »

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Dépenses imprévues	022		-17,00			
Attributions de compensation	739211		17,00			
Fonctionnement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de compte à compte.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,  
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET  
Date : 16/12/2022  
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX  
SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 001-210100459-20221216-20220045-DE

Délibération N° 20220045

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt deux et le Vendredi 16 décembre à 21h04, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

**Présents** : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, P PELLOUX-PRAYER, M. DULONG

**Excusé** : M. GUETTY, M. CALATAYUD (pouvoir C. DULONG)

**Absent** : M. THEVENARD

**Secrétaire de séance** : M. PELLOUX-PRAYER

### Objet : DM n°5

#### **Virement de crédit - Achat du fonds de commerce de l'auberge.**

Monsieur VIRICEL, conseiller de la commune à la DDFIP de l'Ain nous demande de réaliser un virement de compte à compte afin de mettre en paiement l'achat du fonds de commerce de l'auberge. En effet, le fonds de commerce se compose de 2 éléments distincts nécessitant l'utilisation de 2 comptes différents : les éléments incorporels compte 2088 « autres immobilisations incorporelles » d'un montant de 105 400€ (100 000€ + 5400€ de frais) et les éléments corporels compte 2184 « mobilier » de 20 000€. Cela se traduit par le virement de crédit suivant :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Autres immobilisations incorporelles	2088	H.O.	120 400,00			
Autres bâtiments publics	21318	H.O.	-120 400,00			
Investissement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de compte à compte pour mandatement de l'achat du fonds de commerce.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET  
Date : 16/12/2022  
Qualité : Maire